

INSCRIPTIONS 2024/2025

À L'ÉCOLE MUNICIPALE de MUSIQUE et D'ARTS PLASTIQUES (EMMAP)

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les inscriptions à l'EMMAP pour l'année scolaire 2024-2025 se dérouleront :

**À partir du mercredi 17 juin et jusqu'au 2 juillet 2024 inclus puis à partir de début septembre.
à l'École de Musique et des Arts Plastiques – Quartier Pluviane à Die**

Une permanence est assurée les mercredis de 14h à 17h

Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre à la permanence, une inscription par courrier ou par mail est possible à l'adresse suivante : ecoledemusique@mairie-die.fr ou en téléchargement sur le site de la Ville de Die www.mairie-die.fr
Vous trouverez en annexe le dossier d'inscription que vous voudrez bien compléter en y joignant les documents demandés, le signer et nous le retourner dans les meilleurs délais.

Pièces à fournir :

- 1 – Fiche d'inscription 2024/2025 recto verso, complétée et signée (*Une fiche par élève*).
- 2 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les élèves domiciliés à Die, ou une attestation de scolarité du lycée de Die pour les pensionnaires.
- 3 - Une attestation de responsabilité civile pour l'année en cours obligatoire pour tous les élèves.
- 4 - Le formulaire de parcours et tarif annuel 2024/2025 rempli (*Une fiche par élève*).
- 5 - Une attestation du quotient familial (CAF ou MSA) de moins de **3 mois**, pour les élèves de Die uniquement.
À défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué. (Seront prises en compte pour l'année scolaire, les attestations remises à la date de clôture des inscriptions soit fin septembre.
- 6 - Un justificatif de scolarité pour les élèves étudiants.
- 7 - Formulaire d'autorisation de droit à l'image d'autrui (Case à cocher obligatoirement dans la fiche d'inscription).

Toute inscription engage le paiement de l'année entière : Les cotisations sont dues pour l'année avec possibilité de paiement annuelle, au trimestre ou mensuellement.

L'élève sera réputé inscrit à réception du **dossier complet**.

Les inscriptions des nouveaux élèves peuvent être reçues dans la limite des places encore disponibles.
Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais de la suite réservée à votre demande.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de l'école de musique au 04 75 22 21 44 le mercredi de 14h à 17h hors vacances scolaires ou par mail (adresse ci-dessous).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Françoise GREVE

Coordinatrice de l'EMMAP

DATE DE REPRISE DES COURS :

16 septembre 2024